



## Règlement particulier du **1er Tournoi Départemental Jeunes à Bron**

1. Le tournoi est ouvert à tout joueur U13 (Benjamin), U15 (Minime), U17 (Cadet) et U19 (Junior) en possession d'une licence FF Bad dans le Rhône-LM

2. Les tableaux proposés sont le simple U13, U17 et U19 le double homme, le double dame et le double mixte pour les U15 répartis en 3 séries OPEN, ESPOIR et ELITE suivant le nombre d'inscrits.

La désignation des joueurs ou des paires autorisés à jouer dans les tableaux Elite et Espoirs ainsi que les têtes de série se feront sur la base du CPPH mis à jour à la date du tirage au sort.

La compétition sera en poules de 3 ou 4 joueurs, avec si possible 2 sortants, comme défini dans le règlement GPDJ 17/18 rédigé par le CDBR-LM. Les modalités exactes de la compétition seront communiquées et affichées le jour même.

Dans le cas où il n'y a que 4 ou 5 équipes dans une catégorie, le tournoi se jouera sous la forme d'une poule unique. **Le comité d'organisation, en accord avec le juge arbitre, se réserve le droit de modifier les poules et/ou tableaux, si besoin est, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.**

Les matchs de la catégorie U13 se joueront le samedi 7 octobre 2017 et les matchs des catégories U15, U17 et U19 le dimanche 8 octobre 2017.

Pour des raisons d'organisation, le nombre d'inscrits pourra être limité à 140.

3. Un joueur peut s'inscrire sur 2 tableaux et dans 2 catégories différentes sous condition que les tableaux soient différents et qu'ils ne se déroulent pas le même jour (par exemple un benjamin peut faire le SH U13 et le DH U15).

4. Les inscriptions sont à envoyer par courrier à :

**Magalie Le Borgne**  
**12 rue Paul Gauguin 69500 BRON**  
**avec une confirmation par mail à : [tournoi.beb69@gmail.com](mailto:tournoi.beb69@gmail.com)**

La date limite de réception des inscriptions est fixée **au mercredi 27 septembre 2017**. Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement. Le montant de l'inscription est de 6 €, quel que soit le nombre de tableaux joués.

Le tirage au sort aura lieu le samedi 1er octobre 2017. En cas de désistement d'un joueur, les joueurs sur liste d'attente seront prioritaires.

5. L'ordre des matchs respecte la numérotation du programme (dans la mesure du possible). L'horaire est donné à titre indicatif. Attention : selon l'avancement de la compétition, un joueur peut être appelé 1 heure avant l'horaire prévu.

6. Tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes à l'appel de son nom peut être disqualifié

7. Tout joueur désirent s'absenter le fera sous sa propre responsabilité et sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match. Toutefois, pour une raison majeure, il pourra prévenir le juge arbitre et la table de marque en indiquant précisément l'heure de son retour.

8. Le temps de préparation sur le terrain (échauffement, tests de volants, changement de tenue) est fixé à 3 minutes.

9. Rappel des interruptions de jeu : 60 secondes maximum dans chaque set dès qu'un joueur atteint 11 points, 120 secondes entre chaque set.

10. Le temps de repos minimum entre 2 matchs est fixé à 20 minutes (temps de préparation compris).

11. Le mode d'arbitrage est l'auto arbitrage jusqu'en finale. Les arbitres Top Gone souhaitant officier pour les finales sont invités à se faire connaître auprès du juge arbitre. Une validation d'arbitrage étant prévue, un certain nombre de matchs seront arbitrés par des officiels terrains.

12. Tout volant touchant une infrastructure du gymnase est compté faute sauf au service où il est compté let la 1ere fois.

13. le joueur doit avoir une tenue vestimentaire conforme au règlement fédéral.

14. Les volants sont à la charge des joueurs. Les volants officiels, en vente dans les gymnases, sont BABOLAT 04.

15. Conformément aux recommandations de la FFBad et du CDBR-LM, le coaching est autorisé uniquement pendant les interruptions de jeu (à 11 et à la fin des sets).

16. Tout forfait doit être signalé aussitôt par téléphone à l'organisateur. Si le forfait est déclaré après le tirage au sort, le joueur doit se justifier par courrier à :

Ligue Rhône-Alpes de badminton ; 37 route du Vercors - 38500 Saint Cassien.

Le délai est de 5 jours maximum à réception après la date de début de la compétition.

17. L'utilisation de substances destinées au dopage est prohibée. La personne utilisant un médicament dopant pour le sport doit présenter une ordonnance médicale auprès du juge arbitre avant son premier match.

18. Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.

19. Toute contestation devra être présentée au juge arbitre par le responsable du club du joueur concerné.

20. Le juge arbitre est Olivier MARTIN. Ses décisions sont sans appel.

21. La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.

Bron, le 06 septembre 2017

Olivier MARTIN : Juge Arbitre